



## Achat de maison mitoyenne.

Par **buissard**, le 13/11/2015 à 09:38

bonjour,

Nous venons de racheter la maison mitoyenne à la notre. Elle est pour le moment inhabitable mais nous comptons ,à terme , faire communiquer les deux, et je me posais des questions quant à son statut.

Sachant pour le moment que la maison ne possède pas de système de chauffage ( ni aucune isolation ), est il possible de ne pas payer la taxe d'habitation ?

Comment est considérée cette seconde habitation ? est ce une résidence secondaire ou une extension de la résidence principale ( les deux maisons ont une adresse distincte ) ? quelle est la solution la plus intéressante fiscalement ?

merci pour vos réponses et conseils,

Bonne journée,